



# 20<sup>e</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL UGSEL



## VTT

## MENDE

### (22) 23 et 24 mai 2024



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

<b>ORGANISATEUR</b>	<b>Comité UGSEL LOZÈRE</b> 7, rue Mgr de Ligonès – 48000 MENDE ☎04 66 49 18 98    📞06 70 72 56 89 Courriel : ugsel48@gmail.com
<b>CONTACT</b>	👉 Arnaud ROUFFIAC
<b>ACCUEIL</b>	Mercredi 22 mai 2024 à partir de 16h00 à la salle polyvalente du collège Saint-Privat 5 rue des écoles 48000 Mende . Pot d'accueil à l'arrivée des délégations 18h30 apéro des régions (chaque délégation amène une spécialité) suivie du briefing
<b>LIEUX DE COMPETITION</b>	Forêt sur le Causse de Mende
<b>RESTAURATION</b>	Pension complète du mercredi soir au vendredi midi. Hébergement au village de vacances du Chapitre. <b>PREVOIR LE SAC DE COUCHAGE.</b> Les petits déjeuners seront pris obligatoirement au village vacances. Mercredi soir : restauration au self du collège Saint Privat.
<b>HÉBERGEMENT</b>	Jeudi midi : un repas chaud livré sur site. Jeudi soir : restauration à La Halle St Jean Vendredi midi un panier repas livré sur site. Les paniers repas du vendredi soir doivent être commandés (cf questionnaire)
<b>CAUTION</b>	Un chèque de <b>300 €</b> par AS est demandé pour l'hébergement, à envoyer avec le questionnaire. Il sera non encaissé et ré-envoyé la semaine suivante après le championnat. Il en va de la responsabilité de chacun de laisser les lieux propres. Chaque élève est sous la responsabilité du professeur accompagnant. <b>La responsabilité de l'établissement sera engagée s'il y avait des dégradations des lieux d'hébergements.</b>
<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>	14 € par compétiteurs
<b>QUESTIONNAIRE</b>	Le questionnaire et chèque de caution seront à renvoyer au plus tard le <b>29 avril 2024</b> avec le règlement joint par chèque ou par virement à l'ordre de Ugsel 48. IBAN : FR76 1027 8079 6200 0201 7080 607 BIC : CMCIFR2A Titulaire du compte : Ugsel Lozère dans l'intitulé du virement, indiquer le numéro de département, le nom de l'établissement.
<b>SERVICE MEDICAL</b>	Chaque établissement doit prévoir sa pharmacie facilitant une certaine forme d'autonomie dans la prise en charge de blessures bénignes. En cas de blessure grave, l'évacuation se fera sur l'hôpital de Mende. Des postes de secours assureront la sécurité des jeunes compétiteurs durant les compétitions.
<b>NOTE IMPORTANTE</b>	Les accompagnateurs (professeurs EPS, parents et autres) sont directement responsables du comportement des compétiteurs et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour dans l'établissement d'accueil ou les installations. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels.
<b>PRIMES KILOMETRIQUES</b>	La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux est calculée en fonction de la distance (trajet aller et retour, référence dicoroute) et nombre de participants.
<b>STOCKAGE VTT</b>	Une salle polyvalente du collège Saint Privat sera à votre disposition pour stocker les VTT



### Des photos seront prises lors de la compétition.

L'engagement dans cette compétition, entraîne la cession du droit à l'image ; en cas de refus merci de prévenir l'organisation.

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

<b>RÈGLEMENT</b>	Se référer aux Règlements généraux et spécifique 2023-2024 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : <a href="http://www.ugsel.org">www.ugsel.org</a> en particulier les points sur les droits et devoirs de son VTT. Note : l'organisateur ne fournira pas d'assistance technique.
<b>REPRÉSENTANT UGSEL NATIONALE</b>	Karine GAUTHIEZ-SATORRE
<b>REPRÉSENTANT CTN</b>	Anne SIMON – Justine GEFROY
<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	Arnaud ROUFFIAC Directeur de l'Ugsel Lozère (06 70 72 56 89)
<b>CHARTÉ ÉTHIQUE ET SPORTIVE</b>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation et le respect de la Charte Ethique et Sportive (en fin de circulaire)..
<b>LICENCES</b>	La licence UGSEL avec photo est obligatoire pour les compétiteurs et l'encadrant. Elles sont dématérialisées et imprimables par l'enseignant sur Ugselnet. Vérifiées à l'accueil <b>mercredi 22 mai</b> « <i>Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrant délivrée à titre gratuit par son comité.</i> » Art 9 des RG
<b>USPORT</b>	Les enseignants devront obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"><li>• Supprimer les élèves qualifiés mais qui ne participeront pas. <b>En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur.</b></li><li>• Faire tout changement de noms dans les équipes, et ce 96h au plus tard avant le début de la compétition, soit le <b>18 mai</b>. Passé ce délai, les modifications ne seront acceptées que sur présentation d'un justificatif.</li></ul> Pour les individuels qualifiés qui participent et les membres des équipes qui ne changent pas, aucune manipulation à faire sur Usport.
<b>RÉUNION TECHNIQUE</b>	<b>Mercredi 22 mai soir</b> à la salle polyvalente du collège Saint Privat
<b>TENUE VESTIMENTAIRE et MATÉRIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 seul VTT par participant, en bon état de marche, sans cornes et avec bouchons de cintre, sans assistance électrique.</li><li>- Tout élève roulant sur le site du championnat doit porter un casque (attaché)</li><li>- Equipement de protection obligatoire sur l'épreuve de descente.</li><li>- Une tenue représentant l'association sportive de l'établissement (ou neutre) et qui reste en conformité avec les règlements de la fédération de VTT.</li><li>- Le port des lunettes et les gants cyclistes sont fortement recommandés</li></ul> Se référer au Règlements Généraux (art. 10) et spécifique (art. 15)
<b>CONTRÔLE DES VTT PLAQUE DE CADRE</b>	Un contrôle du matériel sera effectué avant le début de la compétition. Les vélos seront photographiés après remise des plaques de cadre par l'organisateur.
<b>COMMISSION RÈGLEMENTAIRE ET DISCIPLINAIRE</b>	Commission disciplinaire en référence de l'Article 28.3 des Règlements Généraux. Sanctions et instances en référence à l'Article 29 des Règlements Généraux.
<b>LUTTE CONTRE LE DOPAGE</b>	Lutte contre le dopage en référence à l'Article 30 des Règlements Généraux.



## PROGRAMME

### Mercredi 22 mai

16h00 - 18h30	Accueil des délégations à la salle polyvalente du collège Saint-Privat de MENDE
18h30	Apéro des régions
19h00	Repas cafétéria du collège Saint-Privat
20h15	Réunion technique à la salle polyvalente de Saint-Privat
21h15	Départ vers les lieux d'hébergement

### Jeudi 23 mai

6h30 – 7h45	Petit déjeuner au village vacances du Chapitre
8h30	Rassemblement sur le site en forêt pour un briefing
9h00	Début de la compétition : épreuves techniques par catégorie
A partir 11h30	Pause, déjeuner en forêt
13h00-13h30	Reconnaissance du parcours cross-country
13h45	Epreuve cross-country individuelle
16h45	Fin des épreuves
19h00- 20h00	Réunion technique pour la journée Équipe du vendredi à la Halle Saint-Jean à Mende
20h15	Réception et palmarès à la Halle Saint-Jean à Mende
21h30	Départ vers les lieux d'hébergement

### Vendredi 24 mai

6h30 – 7h45	Petit déjeuner au village vacances du Chapitre
8h30	Rassemblement sur le site en forêt pour un briefing
9h00	Reconnaissance du parcours Équipe
9h15	Départ de la course <b>Benjamine</b> (F et G)
10h00	Départ de la course <b>Minime</b> (F et G)
11h00	Départ de la course <b>Cadet/junior</b> (F et G)
11h30	Déjeuner en forêt (panier repas)
11h45 – 12h45	Remise de récompenses
13h30	Fin du championnat



**Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition.**



**UGSEL**

Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



**ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)